13e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Trifolion Echternach »

Entre les soussigné/es :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Trifolion Echternach », représentée par sa présidente, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 18 est ajouté à la convention conclue le 4 mai 2015 entre parties :

Article 18.- *Aide supplémentaire extraordinaire*

Pour l'exercice 2025, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 9 000 euros est accordée dans le cadre de l'appel à projet « Aide à l'accueil d'un projet de résidence au sein d'un établissement culturel » à l'association sans but lucratif « Trifolion Echternach » via l'article budgétaire 04.00.33.010 pour l'accueil en résidence de l'artiste-associé Fábio Godhino.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 29 DEC. 2025

Pour l'association

Carole Hartmann
Présidente

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Eric Thill
Ministre de la Culture

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Grand-Duché de Luxembourg